Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213501190-20251209-D2025_78-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Gennes-sur-Seiche
Département d'Ille-et-Vilaine

SÉANCE du mardi 9 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 9 décembre à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 2 décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Henri Béguin, Maire.

PRESENTS (12) : M. Béguin Henri, Mme Bétin Madeleine, M. Cornée Lionel, Mme Jéby Myriam, M. Le Droff Roland, Mme Tiriau Valérie, Mme Brielle Hélène, M. Tual Maxime, M. Rossignol Denis, Mme Belloir Anne-Marie, M. Lamy Vincent, Raison Éric
Absents (2) : Bondoux Pierre, Lamy Patrice

M. Maxime Tual est désigné secrétaire de séance.

D2025-78 REALISATION D'UN ECLAIRAGE PUBLIC ALLEE DE LA POMMERAIE : CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SDE 35

Le maire rappelle les démarches entreprises avec le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35) dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public sur la commune.

Le SDE35 propose les conditions financières suivantes pour la réalisation d'une opération d'éclairage public de l'allée de la pommeraie (allée reliant rues du Guesclin et de la pommeraie) :

Détail des modalités financières	
1. BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	24 233,00 €
2. TAUX SDE	20,00 %
4. MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU SDE35	4 846,60 €
5. MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE H.T.	19 386,40 €
7. MONTANT TOTAL ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE	19 386,40 €

Le montant total de 24 233 € HT est une estimation évaluée pour l'ensemble des études et travaux. La participation de la commune s'élève à 19 386.40 € HT, après déduction de la prise en charge financière du SDE35.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention PE25-1348 pour l'opération visée ci-dessus.
- d'autoriser le maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette opération.
- d'inscrire l'opération sur le budget 2026 de la commune.

Le Maire, H. Béguin